

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 JUILLET 2015
ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue**
- 2. Révision de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Correspondances**
- 6. Information**
- 7. Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Autorisation de construire un chemin – Lac de l'Aigle
 - 8.2 Autorisation de signature pour la location de fibres excédentaires
 - 8.3 Radiation
 - 8.4 Adjudication du contrat de réfection de la clôture d'école – CSPN
 - 8.5 Comité d'ensemencement
 - 8.6 Subvention Chevalier de Colomb
 - 8.7 Appui au maintien des petites écoles
 - 8.8 Appui à la Ville de Rivière-Rouge – opposition à un changement de nom
- 9. URBANISME**
 - 9.1 Avis de motion règlement modifiant le règlement 06-07-2000 relatif aux permis et certificats
 - 9.2 Adoption du premier projet du règlement modifiant le règlement 06-07-2000 relatif aux permis et certificats
 - 9.3 Assemblée publique de consultation
 - 9.4 Demande d'acquisition de terrain
- 10. VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Inspection de camion
 - 10.2 Achat équipements
 - 10.3 Appel d'offres
 - 10.4 Renouvellement – contrat de service : déneigement et déglçage
 - 10.5 Renouvellement – contrat de service : entretien d'été et d'hiver
- 11. INCENDIE**
 - 11.1 Achat équipement
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Appui à la Corporation du Parc du Poisson Blanc
 - 12.2 Location du Centre des Loisirs – Soirées de Bingo
 - 12.3 Tourisme Laurentides – BAT
 - 12.4 Activités et achats
 - 12.5 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 13. VARIA :**
 - 13.1 Ajournement de la séance _____
 - 13.2 _____
 - 13.3 _____
 - 13.4 _____
- 14. Questions du public**
- 15. Levée de la séance**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 7 juillet 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis et cinq citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 7 juillet 2015, débutant à 20 heures.

192-07-2015 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item 13.1 –« *Ajournement de la séance* ».

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

193-07-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

194-07-2015 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-07-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 21 638,47 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5304 à 5373 pour un montant de 24 997,04 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 15415-3K6U4 à 18015-23526 et un prélèvement automatique pour un montant de 47 700,50 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de confirmation internet 18310-3S6C5 à 18310-76827 et les numéros de chèques 5376 et 5381 pour un montant de 31 419,03 \$ et des comptes à payer au montant de 8 568,17 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 27 juin 2015 au montant de 47 819,63 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

INFORMATION

Aucune information

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

195-07-2015

AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN CHEMIN – LAC DE L’AIGLE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à faire aménager un chemin d’accès ayant une longueur approximative de 30 mètres et ayant une largeur (emprise) de 15 mètres à partir du chemin existant se raccordant à la route 1. Ce chemin permettra de se rendre sur le lot rénové 5 399 881 du cadastre du Québec, (lot 42, rang B, canton de McGill), près du lac de l’Aigle et ce, selon les clauses particulières indiquées dans la lettre d’autorisation du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et datée du 15 juin 2015.

ADOPTÉ.

196-07-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES

ATTENTU la demande de la part du programme « Un Québec branché sur le monde » pour l’obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L’Ascension;

ATTENDU le dépôt de l’entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d’Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L’Ascension);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser la MRC d’Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, ladite entente.

ADOPTÉ.

197-07-2015

RADIATIONS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que la liste des comptes à recevoir suivants, soient radiés :

- D-0033 – facture n° 128 (radiation d’intérêts)108,45 \$
- 6910-47-4170 (dossier annulé)231,88 \$
- 7205-46-7511 (petite parcelle de terrain).....36,20 \$
- 7501-26-5113 (étendue de terrain).....120 \$
- 7501-35-2103 (chemin)115,50 \$

ADOPTÉ.

198-07-2015

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA CLÔTURE D'ÉCOLE - CSPN

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a adjudiqué le contrat de réfection de la clôture d'école à la firme « *Aménagement Girouard, Mont-Laurier* » au montant de 13 354,86 \$;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution n° 140-05-2015, la Municipalité a accepté de partager à 50 % les coûts de réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'un montant de 6 677,43 \$ plus les taxes applicables, soit réservé pour la remise à niveau de cette section de clôture.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 521 « Infrastructures ».

ADOPTÉ.

199-07-2015

COMITÉ D'ENSEMENCEMENT

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'un montant de 1 000,00 \$ soit versé au Comité d'ensemencement de Notre-Dame-du-Laus à titre d'aide financière pour soutenir leurs activités visant à ensemercer 7 000 truites dans 15 lacs.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *Subvention – OSBL* ».

ADOPTÉ.

200-07-2015

SUBVENTION – CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'un montant de 10 000 \$ soit octroyé aux Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-du-Laus, Conseil 5632, à titre d'aide financière pour l'entretien et l'administration de la salle communautaire située au 64, rue Principale.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *Subvention - OSBL* ».

ADOPTÉ.

201-07-2015

APPUI AU MAINTIEN DES PETITES ÉCOLES

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, appuie la Municipalité de Tadoussac dans ses revendications auprès du ministre de l'Éducation, M. François Blais, pour le maintien de nos petites écoles de région, suite à la menace du Ministère de l'Éducation à revoir ses règles budgétaires.

ADOPTÉ.

202-07-2015

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À UN CHANGEMENT DE NOM

ATTENDU les démarches de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge auprès de la Commission de toponymie afin de changer de dénomination pour « *Municipalité de la Rouge* »;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge demande l'appui afin de sensibiliser la Commission de toponymie sur les risques de confusion que causerait cette modification entre la Municipalité-de-la-Rouge et le secteur de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses revendications auprès du ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire, de la Commission de toponymie, de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, du député de Labelle et du député d'Argenteuil concernant son opposition à la nouvelle nomination que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire se donner soit « *Municipalité de la Rouge* » en raison de la confusion que ce nouveau nom pourrait causer.

ADOPTÉ.

URBANISME

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-07-2000 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, que le règlement ***modifiant le règlement 07-07-2000 relatif au permis et certificats concernant les prélèvements d'eau***, sera présenté au cours d'une prochaine séance du conseil, en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

203-07-2015

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-07-2000 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le projet de règlement 06-08-2015 relatif aux permis et certificats, soit accepté et qu'il soit soumis à la consultation publique.

ADOPTÉ.

204-07-2015

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 06-08-2015 relatif aux permis et certificats, ait lieu à la salle du conseil le mardi 4 août 2015, à compter de 19 h.

ADOPTÉ.

205-07-2015

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN

ATTENDU QU'une demande d'acquisition de terrain appartenant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a été déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette partie de terrain est située sur la montée Lebrun, plus précisément sur le lot 4 724 329 et possède une superficie de 1 311,80 m²;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain pourrait être utile à la municipalité pour l'aménagement de point de prise d'eau pour les services de sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'il serait préférable que cette partie de terrain demeure du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'informer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que la Municipalité n'est pas favorable à la vente de cette partie de terrain située sur montée Lebrun et plus précisément sur le lot 4 724 329 pour fins de services de sécurité publique.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

206-07-2015

INSPECTION DE CAMION

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'inspection du camion-citerne au coût approximatif de 200 \$

ADOPTÉ.

207-07-2015 – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'acquisition des équipements suivants, à savoir :

- 2 pneus avant Garage J-E Sarazin 500 \$ ±
- 13 pneus pour camions # 6 et # 10 Pneus Rypar..... 4 320 \$

ADOPTÉ.

208-07-2015

APPEL D'OFFRES

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents, de procéder à un appel d'offres pour 10 000 tonnes de sable tamisé de classe AB-10.

ADOPTÉ.

209-07-2015

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE SERVICE – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents, d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le contrat de service n° 8810-15-4584 de déneigement et déglacage des infrastructures routières pour la saison 2015-2016.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

210-07-2015

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE SERVICE – ENTRETIEN D'ÉTÉ ET D'HIVER

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents, d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le contrat de service n° 8810-15-4496 d'entretien d'été et d'hiver des infrastructures routières pour la saison 2015-2016.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

INCENDIE

211-07-2015

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents, que le directeur du service d'incendie soit autorisé à procéder à l'acquisition d'équipement suivant, à savoir :

- Crépine flottante 420 \$
- Réparation APRIA 335 \$

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

212-07-2015 – APPUI À LA CORPORATION DU PARC DU POISSON-BLANC

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la Corporation du Parc du Poisson-Blanc dans ses revendications auprès de Développement économique Canada – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour son projet de réaménagement et d'agrandissement de son principal site d'accueil et de son accès public au réservoir du Poisson-Blanc situé au 37, chemin de la Truite à Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

213-07-2015

LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS – SOIRÉES DE BINGO

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'horaire de location des Filles d'Isabelle, pour le centre des loisirs de la municipalité, sis au 15, chemin Ruisseau-Serpent, et ce, pour tenir des soirées de bingo aux dates suivantes, à savoir :

Décembre 2015	01 et 15	Juin 2016	07 et 21
Janvier 2016	05 et 19	Juillet 2016	05 et 19
Février 2016	02 et 16	Août 2016	02 et 16
Mars 2016	01 et 15	Septembre 2016	06 et 20
Avril 2016	05 et 19	Octobre 2016	04 et 18
Mai 2016	03 et 17	Novembre 2016	01 et 15

ADOPTÉ.

214-07-2015

TOURISME LAURENTIDES - BAT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de renouveler l'adhésion 2015-2016 du Bureau d'accueil touristique à Tourisme Laurentides au coût de 158,56 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

215-07-2015

ACTIVITÉS ET ACHATS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le directeur du service des loisirs soit autorisé à procéder aux activités et aux achats suivants, à savoir :

- Achat de matériel usagé Les P'tits plaisirs..... 300 \$
- Honorer les engagements de la P'tite rue en fête

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 620 « Loisirs : achats resto/bar/sport ».

ADOPTÉ.

216-07-2015 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présents :

- QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus autorise la présentation du projet de construction du centre récréotouristique au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus désigne madame Daisy Constantineau, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ.

217-07-2015

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

que la présente séance soit ajournée au 21 juillet

2015 à 19 h. Il est 20 h 50.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire

Réouverture de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, suite à l'ajournement fixée en ce 21 juillet 2015 à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau et un citoyen sont aussi présents.

218-07-2015

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la séance ordinaire du 7 juillet 2015, ajournée via la résolution 217-07-2015, au 21 juillet 2015, soit rouverte. Il est 19 h.

ADOPTÉ.

219-07-2015

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU QUE lors des consultations publiques effectuées par la municipalité dans le cadre de sa Politique familiale et des aînés, l'une des constatations premières ayant ressurgi est la nécessité des services et activités offerts au Centre des Loisirs étant considéré comme le cœur de notre milieu;

ATTENDU QUE 52 % de la population du territoire de Notre-Dame-du-Laus est âgée de plus de 50 ans et que la majorité des organismes communautaires œuvrent au sein de la communauté par ou pour nos aînés;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles dans le budget courant, tel que le réaménagement budgétaire est déposé aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le programme de Développement économique Canada subventionne le projet à la hauteur de 100 000,00 \$ le projet de rénovation;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 54-02-2015, il a été entendu de lancer l'appel d'offres conformément aux normes édictées au Code municipal du Québec afin de procéder à la réfection de la cuisine du Centre des Loisirs;

ATTENDU QUE la clôture des appels d'offres pour la réception des soumissions dans le projet de réfection de la cuisine du Centre des Loisirs avait lieu le 15 juillet à 15h00;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres, étant toutes deux conformes aux règles et normes en vigueur, à savoir :

- Construction Gilles Paquette 320 780.25 \$
- Construction Rénovation Hubert Thauvette et fils 346 608.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adjudiquer le contrat de réfection de la cuisine du Centre des Loisirs à la compagnie Gilles Paquette, pour la somme de 320 780.25 \$ et d'autoriser Monsieur Stéphane Roy, maire, ainsi que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ.

220-07-2015 – LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents, que la présente séance soit levée. Il est 19 h 05.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire